



PRESENTATION SYNTHETIQUE

COMPTES ADMINISTRATIFS

2019

Budgets Principal et Annexe

SOMMAIRE

1. Présentation du syndicat.....	1
2. Budget Principal	2
2.1 - Fonctionnement 2019	2
2.2 - Investissement 2019	2
2.3 - Evolution des dépenses de fonctionnement	3
2.3.1 Charges à caractère général (article 011)	3
2.3.2 Frais de personnel (article 012).....	3
2.3.3 Indemnités des élus (article 65)	4
2.4 - Evolution des participations des EPCI et des Financeurs	4
2.5 - Etat de l'endettement annuel	5
3. Budget Annexe	6
3.1 - Fonctionnement 2019	6
3.2 - Investissement 2019	7
3.2.1 Détail Dépenses 2019.....	8
3.2.2 Détail Recettes 2019	9

1. Présentation du syndicat





Le syndicat mixte du bassin versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents a été créé par fusion des syndicats de bassin versant de la Béthune, de la Varenne, de l'Arques (SIRCA) et de l'Eaulne (SIBEL) en 2016. Ces précédents syndicats avaient été créés au début des années 2000 à l'initiative du préfet Fontenaist, en réponse aux inondations importantes de 1999.

Le syndicat travaille dans le cadre des directives européennes cadre sur l'eau (DCE 2000/060/CE) et inondation (DI 2007/060/CE).

Au 1 janvier 2018, la compétence dite GEMAPI (*gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – item 1°, 2°, 5° & 8° du L 211-7*) a été donnée aux EPCI-FP (comcom et com d'agglomération). Sur le territoire du bassin versant de l'Arques les 8 EPCI ont transféré la compétence GEMAPI au SMBV Arques qui l'assurait déjà. Ils ont complété ce transfert des compétences des items 4° (gestion des ruissellements agricoles), 11° (système de mesures et suivi du milieu) et 12° (animation) du L211-7 du code de l'environnement ⁽¹⁾.

Le SMBV Arques agit donc pour le compte des EPCI (qui lèvent ou non la taxe GEMAPI) dans le cadre d'une approche préventive des inondations par ruissellements et crues de cours d'eau, de limitation de l'érosion des sols, d'amélioration des habitats biologiques (cours d'eau, mares, ...), de prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (avis sur l'urbanisme, les SCOT et PLU, animation de la SLGRI) et de qualité des masses d'eaux.

Ses missions et actions sont transversales dans le grand cycle de l'eau² et intéressent d'autres politiques publiques d'aménagement du territoire (SCOT, Trame verte et bleue, SRADDET, PCAET, ...)

GEMAPI	Hors GEMAPI porté par le syndicat
<p>Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.</p> <div data-bbox="197 1077 470 1256">  </div> <div data-bbox="560 1077 882 1256"> <p>Aménager un bassin hydrographique ou une fraction de bassin hydrographique, notamment les dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs.</p> </div> <div data-bbox="197 1285 520 1480"> <p>Entretien et aménagement un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris ses accès, pour des motifs d'intérêt général ou d'urgence, notamment en cas de carence généralisée des propriétaires riverains quant à leurs obligations d'entretien courant.</p> </div> <div data-bbox="564 1285 874 1480">  </div> <div data-bbox="197 1509 470 1688">  </div> <div data-bbox="560 1509 882 1688"> <p>Assurer la défense contre les inondations et contre la mer notamment par la construction et la gestion des digues.</p> </div> <div data-bbox="197 1718 520 1897"> <p>Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, comprenant le rétablissement des continuités écologiques aquatiques.</p> </div> <div data-bbox="608 1718 882 1897">  </div>	<p>4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols</p> <p>11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques</p> <p>12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.</p>

¹ La communauté de communes inter régionale Aumale Blangy n'a pas pris la compétence de l'item 11 et ne l'a pas transféré.

² En opposition au petit cycle de l'eau : production et distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines.

2. Budget Principal

2.1 - FONCTIONNEMENT 2019

DEPENSES	
Charges de gestion courante (011)	77 105,99 €
Charges de personnel (012)	534 847,54 €
Atténuation de produits (014)	- €
Autres charges de gestion courante (65)	8 317,08 €
Indemnités Elus (65)	34 750,35 €
Charges financières (66)	17 148,36 €
Charges exceptionnelles (67)	6 191,78 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	- €
Dépenses réelles de fonctionnement	678 361,10 €
Virement à la section d'investissement (023)	- €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	56 736,72 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	56 736,72 €
TOTAL	735 097,82 €
Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL CUMULE	735 097,82 €

RECETTES	
Mise à dispo brigade, location terrain (70)	46,83 €
Impôts et taxes (73)	28,00 €
Contributions des crmes, subv partenaires (74)	771 398,14 €
Tickets resto, recette bail (75)	8 438,57 €
Rembt sur rémunérations du personnel (013)	6 710,32 €
Produits financiers (76)	- €
Produits exceptionnels (77)	1 101,01 €
Recettes réelles de fonctionnement	787 722,87 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	- €
Recettes d'ordre de fonctionnement	- €
TOTAL	787 722,87 €
Résultat reporté ou anticipé (002)	263 222,37 €
TOTAL CUMULE	1 050 945,24 €

Résultat de fonctionnement = 315 847,42 €

2.2 - INVESTISSEMENT 2019

DEPENSES	
Dépenses imprévues	- €
Apports, dotations et réserves (Participation budget annexe)	- €
Subventions d'investissement (Rembt AESN) (13)	- €
Remboursement d'emprunts et dettes (16)	50 833,07 €
Frais d'études et d'insertion (20)	992,58 €
Subventions d'investissement versées	- €
Acquisitions de biens et divers travaux (21)	29 282,49 €
Immobilisations mises en concession	- €
Travaux en cours (23)	- €
Repères de crues	- €
Moe et Tx RD 149 St Germain d'Etable	1 992,00 €
Acquisitions terrains (ZH, talwegs)	3 385,72 €
Provisions pour dépréciation des immobilisations	- €
Dépenses réelles d'investissement	86 485,86 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	- €
Opé. Patrimoniales (041)	- €
Dépenses d'ordre d'investissement	- €
TOTAL	86 485,86 €
Résultat reporté ou anticipé	- €
TOTAL CUMULE	86 485,86 €

RECETTES	
Produits des cessions	- €
Excédent de fonctionnement, FCTVA (10)	6 219,25 €
Subv d'inv. Région, CG, AESN, FEDER (13)	14 690,62 €
Emprunts et dettes assimilées	- €
Immobilisations incorporelles	- €
Subventions d'investissement versées	- €
Immobilisations corporelles	- €
Immobilisations mises en concession	- €
Immobilisations en cours	- €
Repères de crues	- €
Moe et Tx RD 149 St Germain d'Etable	- €
Acquisitions terrains (ZH, talwegs)	- €
Recettes réelles d'investissement	20 909,87 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	
Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	56 736,72 €
Opé. Patrimoniales (041)	- €
Recettes d'ordre d'investissement	56 736,72 €
TOTAL	77 646,59 €
Résultat reporté ou anticipé (001)	45 760,70 €
TOTAL CUMULE	123 407,29 €

Résultat d'investissement = 36 921,43 €

Au cours de l'année 2019, le syndicat n'a pas créé d'ouvrages dits « lourds » ou « structurants » (ouvrages de stockage de grande taille). Quelques travaux d'amélioration des ouvrages existants ont été réalisés : agrandissement d'une mare du SMBV aux Ventes St Rémy, aménagements de bavettes béton en entrée de bassin à Bailly en Rivière, St Ouen sous Bailly et Ste Beuve en Rivière. Le montant de ces travaux sur propriété du SMBV s'élève à **16 254 €**. Aucune subvention n'a été perçue pour réaliser ces travaux. D'autres travaux sont à mener pour améliorer les ouvrages.

3 ordinateurs (sur 11 postes) ont été remplacés. Un NAS (système de sauvegarde du serveur) a été acheté (**5079 €**).

Une maquette pédagogique (7950 €) ainsi que des outils de communication (roll up, panneaux, frise chronologique, inscrits en fonctionnement art.6261) ont été réalisées dans le cadre de l'exposition « Qui l'eut cru(e) ».

L'étude hydraulique et de conception de maîtrise d'œuvre est en cours concernant les inondations de la RD 149 et d'habitations à St-Germain d'Etalles et Torcy le Petit. Les travaux proposés sont beaucoup plus coûteux qu'initialement estimés. Il reste une phase PROJET à réaliser en 2020.

Dans le cadre de la RCE à Torcy le Grand, un répartiteur a été réalisé en aval de l'ancien, décalant, ainsi, le cours d'eau et les limites cadastrales. Pour faciliter et finaliser la négociation foncière, le syndicat a dû faire l'acquisition de terrains enclavés entre l'ancien cours d'eau et le nouveau (subventionné à 100%).

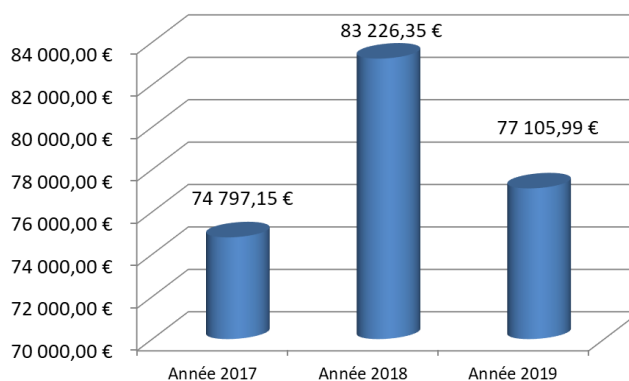
Il est rappelé que la majorité des opérations et travaux menées par le syndicat est inscrite au budget annexe.

2.3 - EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.3.1 Charges à caractère général (article 011)

Evolution (2019/2018) = - 7,35%

En 2019, la baisse des charges à caractère général est due à l'entretien des ouvrages (un peu moins élevé) ainsi qu'aux frais de formation (8 agents ont suivi une formation de 2 jours sur le logiciel de cartographie QGIS).

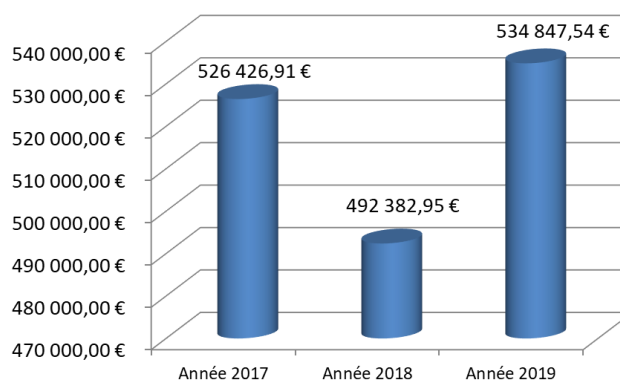


On constate que hors dépenses exceptionnelles (études, communication importante) les charges à caractère général sur les 3 dernières années se situent entre 75 et 83 k€.

2.3.2 Frais de personnel (article 012)

Evolution (2019/2018) = + 8,62%

L'évolution des frais de personnel par rapport à 2018 est imputable au recrutement des postes agricole et SLGRI. En 2018, ces 2 postes étaient restés vacants pendant environ 6 mois.

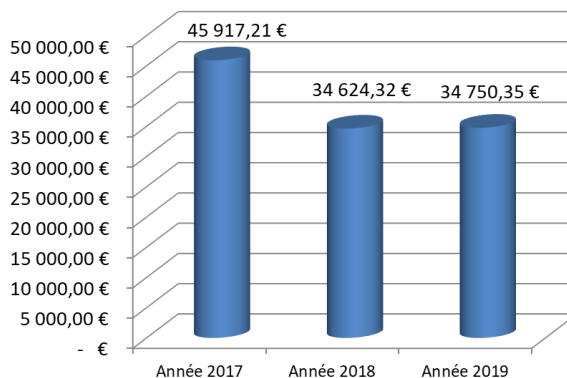


A noter le départ de M Fécamp (brigade d'entretien) au 1^{er} novembre 2019, poste qui ne sera pas remplacé en 2020.

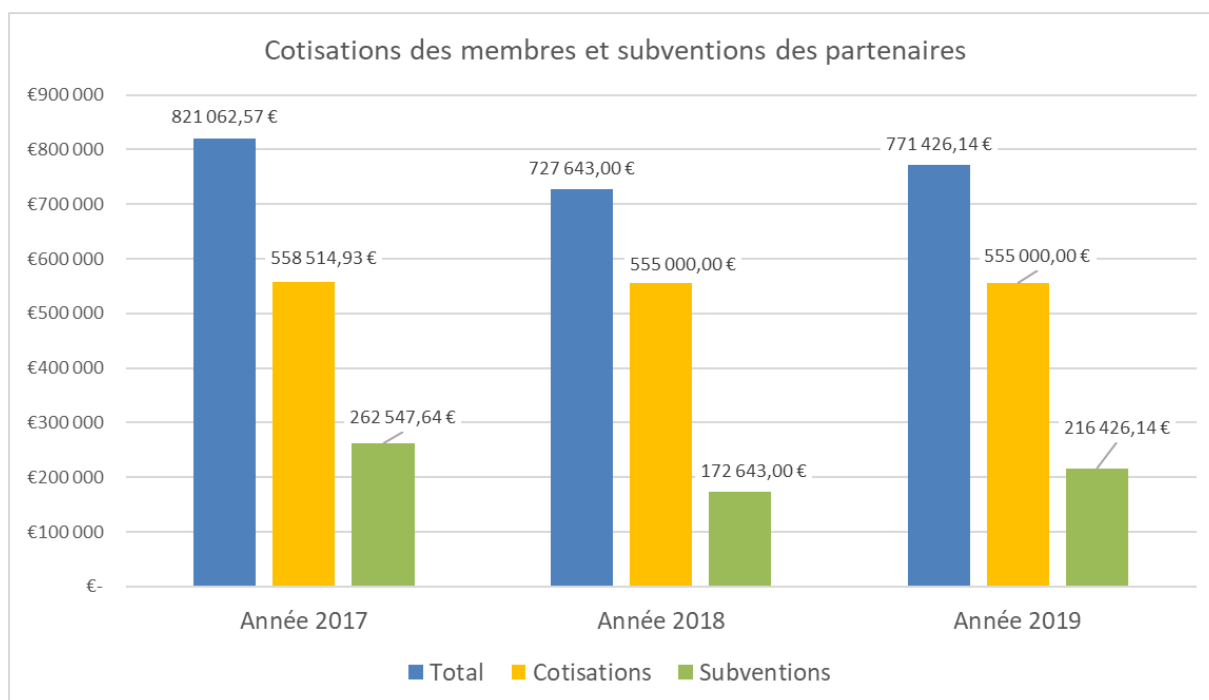
2.3.3 Indemnités des élus (article 65)

Evolution (2019/2018) = + 0,36%

Le montant de dépenses liées aux indemnités des élus (art. 6531 & 6533) est quasiment similaire à 2018.



2.4 - EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DES EPCI ET DES FINANCEURS

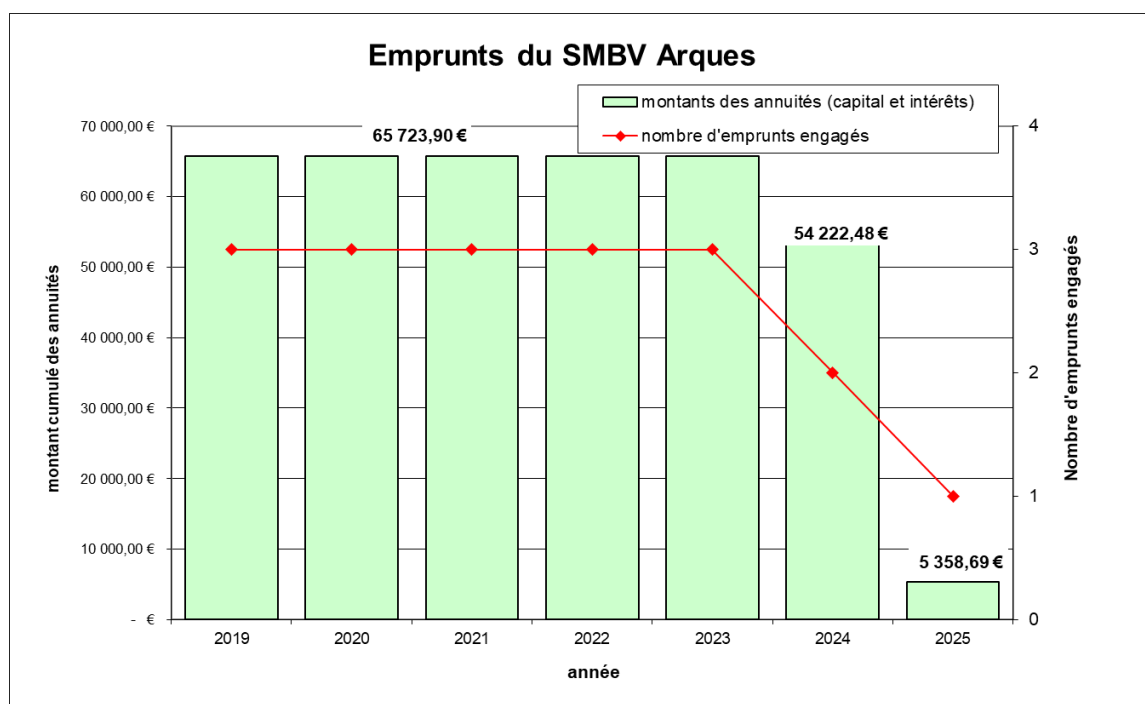


En 2019, les recettes de fonctionnement du syndicat (hors excédent reporté) reposent à 70% sur les participations des EPCI (555 k€) et à 27% sur les subventions des partenaires (principalement financement des postes). Le reste des recettes (3%) correspond principalement à des remboursements par les agents de tickets restaurant et remboursement d'arrêts maladie.

On peut remarquer que les cotisations des membres n'ont pas évoluées depuis 2017 et ne sont pas automatiquement réévaluées de l'évolution des bases communales (valeurs foncières notamment) contrairement aux impôts perçus par les communes et EPCI.

En 2019, les subventions des partenaires sur les postes équivalent à 39% des cotisations des membres.

2.5 - ETAT DE L'ENDETTEMENT ANNUEL



Les emprunts actuellement remboursés par le syndicat ont été contractés lors de gros programmes de travaux (ouvrages hydrauliques).

Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2008.

Pour les opérations de restauration de la continuité écologique (RCE) pour lesquelles le syndicat accompagne les particuliers et se substitue à eux pour mener les travaux, une ligne de trésorerie est sollicitée le temps que les subventions sur travaux soient perçues. Ses frais sont imputés en fonctionnement (art.6615 – 2257,53 € en 2019).

En 2019, le taux d'endettement par rapport aux ressources propres du syndicat (cotisations de 555 000 €) était de 11,8%.

Les emprunts actuellement contractés s'arrêteront en 2025.

3. Budget Annexe

Le budget annexe est établi en € HT.

Le budget annexe comprend principalement des dépenses d'investissement lié à des travaux menés sur sol d'autrui, dans le cadre de déclaration d'intérêt général ou de maîtrise d'œuvre déléguée.

Les dépenses de fonctionnement sont faibles. Elles concernaient principalement les travaux menés dans le cadre de la redevance Eau la quelle s'est arrêtée en 2018 (fin de la DIG). Elles peuvent également concerner des entretiens d'urgence faits sur sols d'autrui (0€ en 2019) et des dépenses/recettes de virements de budgets et sections.

Une part importante des travaux menés concerne la mise en conformité des ouvrages type "moulins, seuils, vannages" au regard de la restauration de la continuité écologique des poissons et du transport sédimentaire. Dans ces travaux le syndicat apporte son expertise technique et sa capacité à mobiliser des subventions pour le compte de propriétaires privés souvent confrontés la complexité et le coût de ces travaux de mise en conformité. Cependant, le syndicat n'apporte aucun autofinancement sur ces travaux "RCE" mais participe via le financement des postes (# 20%) sur le temps passé sur ces missions.

Sur les autres programmes (mares, travaux d'hydraulique douce ou aménagement de berges de cours d'eau) le syndicat est généralement amené à participer financièrement selon des taux validés en comité syndical (délibération du 6 juillet 2016) qui vont de 0 à 20%.

A noter que le budget annexe est classiquement déficitaire. Le comblement du déficit du budget annexe par le budget principal est effectué par un virement du budget principal au budget annexe que lors des apurements d'opérations, une fois toutes les dépenses effectuées et recettes perçues. (L'apurement consiste à mettre comptablement en équilibre les dépenses et recettes de l'opération).

3.1 - FONCTIONNEMENT 2019

DEPENSES		RECETTES	
Charges de gestion courante (011)	- €	Redevance (70)	- €
Charges de personnel (012)	- €	Impôts et taxes (73)	- €
Atténuation de produits (014)	- €	Contributions des cmes, subv partenaires (74)	- €
Indemnités Elus (65)	- €	Prise en charge du déficit budget annexe (75)	3 789,79 €
Charges financières (66)	- €	Rembt sur rémunérations du personnel (013)	- €
Charges exceptionnelles (67)	- €	Produits financiers (76)	- €
Dépenses imprévues de fonctionnement	- €	Produits exceptionnels (77)	8 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	- €	Recettes réelles de fonctionnement	11 789,79 €
Virement à la section d'investissement (023)	- €	Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	- €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	37 375,82 €	Recettes d'ordre de fonctionnement	- €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	37 375,82 €	TOTAL	11 789,79 €
TOTAL	37 375,82 €	Résultat reporté ou anticipé (002)	- €
Résultat reporté ou anticipé	- €	TOTAL CUMULE	11 789,79 €
TOTAL CUMULE	37 375,82 €		

Résultat de fonctionnement = - 25 586,03 €

Il n'y a aucune dépense réelle en fonctionnement du budget annexe. La seule dépense de fonctionnement du budget annexe est un opération d'ordre visant à apurer des opérations soldées en investissement.

3.2 - INVESTISSEMENT 2019

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues	- €	Produits des cessions	- €
Reversement excédent au budget principal (1068)	- €	Excédent de fonctionnement (10)	117 641,50 €
Subventions d'investissement	- €	Subv d'inv. Région, CG, AESN, FEDER (13)	2 686,30 €
Remboursement d'emprunts et dettes (16)	- €	Emprunts et dettes assimilées	- €
Op pr compte de tiers : Autres travaux (Tx urgents)	- €	Op pr compte de tiers : Autres travaux (Tx urgents)	- €
Op pr compte de tiers : Mares	10 984,15 €	Op pr compte de tiers : Mares	9 381,00 €
Op pr compte de tiers : PCAHD	13 864,00 €	Op pr compte de tiers : PCAHD	- €
Op pr compte de tiers : PPE	114 956,18 €	Op pr compte de tiers : PPE	70 805,47 €
Op pr compte de tiers : RCE	681 786,88 €	Op pr compte de tiers : RCE	601 912,50 €
Autres immobilisations financières	- €	Provisions pour dépréciation des immobilisations	
Provisions pour dépréciation des immobilisations	- €		
Dépenses réelles d'investissement	821 591,21 €	Recettes réelles d'investissement	802 426,77 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	- €	Virement de la section de fonctionnement (021)	
Opé. Patrimoniales (041)	3 789,79 €	Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	37 375,82 €
Dépenses d'ordre d'investissement	3 789,79 €	Opé. Patrimoniales (041)	3 789,79 €
TOTAL	825 381,00 €	Recettes d'ordre d'investissement	41 165,61 €
Résultat reporté ou anticipé (001)	156 606,47 €	TOTAL	843 592,38 €
		Résultat reporté ou anticipé (001)	- €
TOTAL CUMULE	981 987,47 €	TOTAL CUMULE	843 592,38 €

Résultat d'investissement = - 138 395,09 €

La présentation ci-dessus regroupe les opérations par catégorie :

- autres travaux (urgent) : travaux rendus urgents par les risques que peut générer la situation
- mares
- PCAHD : programme communal d'aménagement d'hydraulique douce – les étude et travaux de plantations de haies, réalisation de fascines, bandes enherbées, fossés, talus, noues sur des secteurs ciblés pour leur sensibilité à l'érosion/ruissellement
- PPE : programme de travaux rivière : à noter qu'en 2019, le PPE Eaulne s'est terminé, limitant les possibilité d'intervention ; une nouvelle étude de définition doit être engagée
- RCE : restauration de la continuité écologique : mise en conformité des obstacles type seuils, vannages, moulins,...

Ces opérations sont généralement menées sur plusieurs années (entre les appels d'offre, attribution, demandes et arrêtés de subventions, maitrises d'œuvre, géomètres, études complémentaires puis travaux).

De ce fait, les montants de dépenses réalisées sont généralement très inférieurs aux inscriptions budgétaires (BP + décisions modificatives), d'autant que pour le préfléchage du département, de nombreuses nouvelles actions sont intégrées au budget via décisions modificatives en octobre ou novembre.

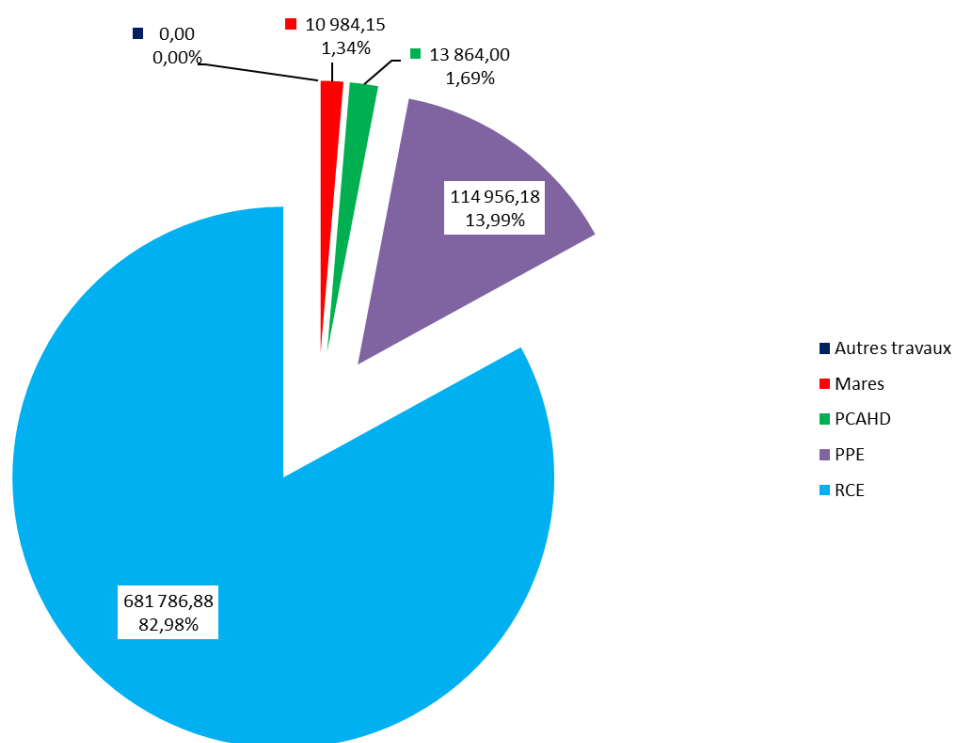
Le taux de réalisation par rapport au budget primitif est donc faible : 34,4%. Comme expliqué, ce chiffre est biaisé par l'inscription des dépenses et recettes au budget dès la décision de mener l'opération, et non à la notification du marché et des arrêtés de subvention. Pour pallier à ce problème de lisibilité financière, dès 2020, les opérations seront inscrites qu'après réception des arrêtés de subvention. Le taux de réalisation devrait être beaucoup plus élevé.

Plusieurs opérations ont fait l'objet de retard lié à des différents facteurs :

- Projets Mares : pas de délibération de subventions du Conseil Général de septembre 2017 à novembre 2018 d'où un volume de travaux très faible. En effet, compte tenu des espèces et des périodes de reproduction des batraciens, les travaux sur mares ne sont quasiment pas possibles de décembre à juin.
- Des demandes de destruction de prairies qui ont été très chronophages en 2019 : 3 mois pour chaque technicien. Ceci s'explique par le fait que l'année 2018 était une année de moindre autorisation de retournement car le ratio réglementaire dépassait 2,5%, seuil pour lequel seuls les jeunes agriculteurs et les agriculteurs reconnus en difficulté économique étaient autorisés. Cette consommation importante de temps en 2019 s'est traduite par une moindre activité sur les programmes de travaux.
- Un démarrage retardé d'une année pour l'opération bocage normand (pas de plantation de janvier à mars 2019) car les arrêtés de subvention n'ont été transmis qu'en avril 2019 (dépôt en février 2018)
- Pas d'instruction de dossier au département de janvier à mai (attente du vote du budget départemental)
- Un retard interne dû à des changements d'exécutif (revote des président, vice-présidents et commission marché public)

Concernant les recettes, l'Agence de l'Eau, principal partenaire financier, n'apporte pas d'avance financière quand le montant de l'aide dépasse 75 000 €. C'est régulièrement le cas des travaux de restauration de la continuité écologique (RCE) qui représentent 77% de nos dépenses.

3.2.1 Détail Dépenses 2019



3.2.2 Détail Recettes 2019

